

L'an deux mille dix-huit et le onze Décembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 03 Décembre 2018.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André, MEYNIE Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie,
Secrétaire de séance : ANTONUTTI Véronique

Après lecture donnée par André LE MOIGNE, le compte rendu de la dernière réunion du 02 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

-001- MODIFICATION BUDGETAIRE n° 2/2018 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. Il convient d'inscrire le versement de la Taxe d'aménagement remboursée par la Communauté de Communes et les Dotations du Département qui viennent de nous être notifiées à savoir la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation et le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle.

La taxe d'Aménagement doit s'inscrire au niveau de la section d'Investissement ce qui nous permet de majorer les prévisions sur l'opération « accessibilité des bâtiments » car le projet d'extension est enfin validé par les commissions de contrôle.

SECTION de FONCTIONNEMENT :

RECETTES :

Cpte 73223 : Fonds de Péréquation FPIC :	+ 6 454.00
Cpte 7381 : Taxe Additionnelle aux droits de mutation :	+ 28 072.00
Cpte 74832 : Attribution du Fds Dép Taxe Prof :	+ 13 218.00

Total : + 47 744.00

DEPENSES :

Cpte 615221 : Entretien de Bâtiments Publics :	+ 14 044.00
Cpte 615228 : Entretien Autres Bâtiments :	+ 30 000.00
Cpte 6411 : Personnel Titulaire :	+ 1 000.00
Cpte 6413 : Personnel non titulaire :	+ 1 500.00
Cpte 6450 : Charges Sécu et Prévoyance :	+ 1 200.00

Total : + 47 744.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

NON AFFECTE

RECETTES

Cpte 10226 : Taxe Aménagement :	+ 1 800.00
---------------------------------	------------

DEPENSES :

Opération 63 Accessibilité Bâtiments

Cpte 2131 : Immobilisations Corporelles	+ 1 800.00
---	------------

-002- TRAVAUX COMMUNAUX :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de l'agence postale et de la Salle du Conseil Municipal ont commencé. L'entreprise GETTONI a posé les nouveaux plafonds, en même temps l'entreprise GOURGUES a changé les éclairages. Le peintre va intervenir pour les plafonds, les menuiseries seront changées début janvier. Elles seront donc facturées sur 2019.

Les menuiseries du logement communal occupé par M. BONACCINI situé au 17 Le Bourg ont été changées.

Les travaux réalisés seront payés sur l'exercice 2018, les menuiseries de la Mairie seront payées avec les crédits Restes à Réaliser Dépenses avant le vote du budget.

La locataire du logement communal situé au 16 Le Bourg déplore ne pas avoir reçu la visite des élus après les travaux entrepris.

-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion de la Communauté de Communes du Bazadais en date du 04 Décembre dernier.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU SDIS :

Le financement du Service Départemental d'Incendie et Secours connaît des difficultés liées à l'accroissement de ses activités notamment en matière de secours aux personnes. La population en Gironde a fortement augmenté et les modalités de financement doivent être revues. Lors d'une rencontre il a été proposé que les intercommunalités, la métropole et le département compensent le besoin de financement par une subvention exceptionnelle.

Le montant calculé pour notre Communauté de Communes est de 18 089.29 €. Le Conseil Communautaire a voté favorablement.

ABATTOIR ET SALLE DE DECOUPE :

Il a été convenu de prévoir des travaux pour réparer et rendre les équipements frigorifiques performants et qui répondent aux futures normes et d'autres équipements pour l'abattoir.

Le Conseil Communautaire a été informé que le renouvellement de la délégation de service public de l'atelier de découpe doit être effectif au 1^{er} Octobre 2019.

Un historique de ce service a été présenté.

FINANCES :

Des décisions modificatives ont été prises sur le budget principal et sur certains des budgets annexes avant la fin de l'exercice.

ENFANCE :

Suite à l'annulation du projet initial de rénovation du Moulin de la Glory et des subventions demandées ; il est présenté un nouveau projet avec le plan de financement qui s'y rapporte. Le coût de l'opération est évalué à 455 200 HT. Le conseil communautaire a validé le nouveau projet et le plan de financement de ce dernier. Le Président est autorisé à demander les subventions.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Monsieur Le Maire remercie les conseillers Municipaux présents lors de la venue en mairie de M. DUBERNET, Président de la Communauté de Communes accompagné de M. PESCHINA, Chargé de l'Urbanisme, pour faire le point sur l'avancement du dossier et exprimer les attentes par rapport au travail avec les communes.

Les participants ont apprécié la démarche qui a permis de mieux saisir les éléments restés très confus pour la plupart même parmi les conseillers qui ont participé à certains ateliers.

Il convient à présent de travailler à l'inventaire du patrimoine communal sur les éléments qui présentent un réel intérêt. Il s'agit essentiellement du patrimoine bâti mais cela peut concerner également un élément paysager ou végétal. Ce travail doit être effectué pour le mois de Janvier.

Le Zonage va également être abordé en début d'année et il va falloir penser à comment se développer, combler les dents creuses, sans oublier les dessertes en réseaux et la protection incendie.

Le Conseil Municipal après concertation décide de se réunir pour travailler à l'inventaire communal, une première réunion est fixée au Jeudi 20 Décembre 2018 à 14 Heures.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Les services de la communauté de communes demandent le relevé des gros travaux et des travaux d'entretien à prévoir sur le réseau communal pour 2019.

Plusieurs points sont évoqués :

- Trous et herbe sur la route de « Boyhaou »
- Herbe au milieu route de « Bancon »
- Herbe au milieu de la route du « Magister »
- Signalisation et poteaux cassés route de « Rippes »
- Fossés à reprendre sur plusieurs lieux-dits notamment « Boyhaou »

Devant cette liste, Jean-François LACAMPAGNE, délégué voirie communautaire, propose de faire le tour de la commune avec plusieurs élus afin de d'essayer de ne pas oublier de travaux, Christian PERAUDEAU et Hervé GUERIN se portent volontaires.

-004- LES SYNDICATS :

SICTOM :

Jean François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion en date du 21 Novembre au cours de laquelle il a été question de l'augmentation des tarifs.

En effet le traitement augmente de 2.2 % pour les ordures ménagères et de 2.40 % pour le tout-venant et il convient de prendre en compte l'augmentation du carburant qui représente 95 000 €, l'ensemble de ces éléments laisse prévoir la somme totale de 360 000 €.

Les tarifs de la collecte des Ordures Ménagères vont être revus à la hausse de 3.5 % afin de financer ces augmentations. Un seul élément est positif : la baisse du tonnage car les usagers trient de plus en plus sérieusement.

Un projet de regroupement de 9 syndicats pour assurer le traitement des ordures ménagères à ST DENIS DE PILE, doit être repensé suite à la sortie du projet de la CDC de Montesquieu. Un essai pour le traitement des déchets verts sur le territoire des Côteaux Macariens a bien fonctionné, il sera éventuellement étendu.

Au niveau personnel, la directrice technique est partie.

ECOLE D' AILLAS :

Patrice POUBLAN donne le compte rendu du Conseil d'école du 16 Octobre auquel il assistait.

Les effectifs sont en baisse avec 97 élèves scolarisés.

Il a été donné le résultat des élections des représentants des parents d'élèves , la participation au vote a été de 45.27 %.

Des rappels ont été faits sur la vie à l'école avec le règlement intérieur et les questions liées à la sécurité.

Le bilan de la coopérative scolaire a été donné , le solde est de 5 366.75 €, il s'explique par la prise en charge par la commune des transports lors des sorties de fin d'année..

Le projet en équipement numérique a été validé, le montant est de 30 000 €, il sera subventionné à hauteur de 60 %

L'école a participé au « Plan Bibliothèque d'Ecole » le montant de la dépense s'élève à 1 650 € et la prise en charge de 1 500 € la Mairie finance le solde.

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE , donne le compte rendu du Conseil d'école du 16 Octobre 2018 auquel il assistait avec Paulette SARRAZIN.

Les effectifs sont en hausse à 147 élèves avec 2 inscriptions supplémentaires prévues en novembre.

Les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées avec une participation de 46.16 %.

La sécurité a été traitée avec un bilan d'exercice incendie du 11 septembre très positif et le Plan Particulier de Mise en Sécurité contre les agressions et les attentats qui est consultable.

Le budget des fournitures scolaires est épuisé, le SIVOS a demandé à l'équipe enseignante de choisir entre un cadeau pour chaque classe ou un spectacle. Les travaux sont terminés, le problème de manque de place dans le dortoir est résolu, les impayés à la cantine s'élèvent à 6 549.00 €. Le transport scolaire fonctionne avec 22 enfants inscrits.

L'arbre de Noël est prévu le 21 Décembre. Une remise de médaille au personnel aura lieu le 14 Décembre.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

CONVENTION ASA de DFCI :

L'association de DFCI a demandé à la commune de passer une convention pour la mise à disposition du secrétaire pour l'association.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation, cela se traduira par une indemnité au secrétaire et le remboursement intégral par l'ASA de DFCI.

Le Conseil Municipal est favorable et autorise le Maire à passer cette convention à compter de l'exercice 2019.

BOITE A LIRE :

Sophie MARQUET qui est excusée, a demandé par mail de reparler de la boîte à lire dont la mise en place a été décidée à une réunion précédente. Le Conseil est toujours favorable. Christian PERAUDEAU se propose pour la fabriquer, la commune prendra en charge les fournitures.

Il convient de trouver un emplacement. L'entrée de la mairie sur le côté est évoquée dans un premier temps.

VŒUX 2019 :

Le Maire demande au Conseil Municipal de parler des vœux à la population. Il est décidé de conserver la même formule que par le passé soit un soir avec un apéritif offert.

La manifestation est fixée au 04 Janvier 2019 à 19 Heures.

CONTAINERS TRI SELECTIFS :

Des administrés se plaignent de la gêne occasionnée par les usagers qui restent garés sur la route lorsqu'ils déposent aux containers. Il est également question du fait que les containers sont en limite de la chaussée depuis qu'ils ont été changés de sens. Le Maire précise que personne ne lui a demandé son avis, le changement a été décidé par le SICTOM. Après discussion, il semble que les fils aériens limitent les possibilités, il est convenu d'essayer de réduire l'épaisseur de la haie pour gagner de la place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 15